



# East Angus

Ma ville, ma vie

## **VILLE DE EAST ANGUS DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**AVIS PUBLIC** est donné aux citoyens de la Ville de East Angus qu'une demande de dérogation mineure sera étudiée à la séance régulière du conseil du 4 juillet 2022 à 19 h. La réunion aura lieu à la salle du conseil de la Ville de East Angus, située au 200, rue Saint-Jean Est, East Angus, Québec, J0B 1R0.

La demande consiste en l'approbation d'une dérogation à l'article 6.7.2 du règlement de zonage numéro 745, relativement à la superficie d'un garage déjà construit et qui consiste à accepter une superficie de 59,7 m<sup>2</sup> alors que le règlement exige une superficie maximale de 56m<sup>2</sup>

La propriété concernée est située dans la zone C1 et comprend le lot numéro 4 181 349 du cadastre du Québec. Le numéro civique est le 123-125 Angus Nord à East Angus.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

**DONNÉ À EAST ANGUS**, ce 8<sup>ème</sup> jour du mois de juin 2022.

**BRUNO POULIN, CPA CMA**  
Greffier-trésorier